

Click to verify











## Exemple de liasse fiscale remplie pdf

Le remplissage de la liasse fiscale est en principe automatique dans un logiciel métier. Il existe toutefois certaines informations qu'il faudra collecter en amont pour gagner du temps. Comment remplir une liasse fiscale ?La liasse fiscale ou déclaration de résultat est un ensemble de documents fiscaux envoyés chaque année à l'administration fiscale. Il s'agit donc d'une obligation fiscale, et non d'une obligation comptable.Elle est composée d'un certain nombre de tableaux et annexes. Ces tableaux et annexes permettent de déterminer le montant du résultat fiscal et le montant de l'impôt sur les sociétés (IS) ou de l'impôt sur le revenu (IR) correspondant.Entreprises et sociétés à l'IS ou IR : quelle liasse fiscale utiliser ?La liasse fiscale est un document fiscal, et non un document comptable. Elle regroupe plusieurs documents -pour les entreprises commerciales soumises à l'impôt sur le revenu, qui déclarent dans la catégorie des bénéfics industriels et commerciaux (BIC) : la déclaration 2031 et ses annexes -pour les professions libérales et toutes celles qui déclarent dans la catégorie des bénéfics non commerciaux (BNC) : la déclaration 2035 et ses annexes (déclaration contrôlée) :pour les entreprises agricoles (BA) : la déclaration 2143 et ses annexes pour le régime normal et la déclaration 2139 et ses annexes pour le régime simplifié :pour les entreprises relevant de l'impôt sur les sociétés (S) : la déclaration 2065 et ses annexes. Les annexes des liasses 2031 (BIC) et 2065 (impôt sur les sociétés) dépendent de la taille de l'entreprise et de son régime fiscal. :le régime réel simplifié est matérialisé par les annexes ou liasses 2033 et suivantes, parfois appelé liasse fiscale simplifiée :le régime réel normal est matérialisé par les annexes ou liasses 2050 et suivantes.Toutes les entreprises ne remplissent pas tous les tableaux et n'utilisent que les tableaux utiles, au minimum le bilan et le compte de résultat. Une case néant permet d'indiquer qu'aucune information n'a été portée sur un tableau.Les montants qui doivent figurer sur la liasse fiscale sont arrondis. Les montants négatifs seront mis entre parenthèses.La liasse fiscale est généralement calculée, pour la plupart des postes et rubriques, par un logiciel spécifique. Le logiciel le fait à partir de la balance des comptes et d'un certain nombre d'informations renseignées par l'utilisateur.L'envoi de la liasse fiscale à l'administration fiscale se fait par l'intermédiaire du logiciel ou avec le concours d'un expert-comptable. L'espace professionnel (régime simplifié) et des sites dédiés permettent une saisie directe des informations.Rappels enfin que le millésime utilisé pour la liasse fiscale est particulièrement important et qu'il existe une tolérance pour les liasses fiscales envoyées en avance. Le millésime 2024 pouvait être utilisé jusqu'à la fin de la campagne TDFC 2024, soit de janvier à mars 2025, dans la mesure où l'entreprise déclarante n'était pas concernée par des évolutions législatives se traduisant par une modification des formulaires utilisés, notamment du fait d'un changement de taux.L'administration fiscale conseillait toutefois d'attendre le millésime 2025 qui est disponible depuis le 1er avril 2025.A qui sert la liasse fiscale ?La liasse fiscale concerne les entreprises et sociétés au régime réel simplifié ou au régime réel normal d'imposition. Elle ne concerne pas les micro-entreprises (ni ceux que l'on appelle encore souvent les auto-entrepreneurs).La liasse fiscale sert à calculer le montant de l'impôt dû par la société ou ses associés selon le cas :impôt sur le revenu des exploitants et associés dans les sociétés et entreprises soumises à cet impôt.Ce sont les feuillets 2058-A ou 2033-B qui le permettent.Remplir la liasse fiscale manuellement ou en reprenant automatiquement des informations complémentairesLa liasse fiscale se calcule automatiquement à l'aide d'un logiciel. L'essentiel des informations est alors complété.Les informations renseignées à la main sont limitées. Il en reste tout de même quelques-unes dans la plupart des logiciels.En voici une liste non exhaustive :la TVA collectée :la TVA déductible :le montant des nouveaux emprunts de l'exercice et le capital remboursé :les prélèvements de l'exploitant (dans les annexes du régime réel simplifié) :les rémunérations des associés :le montant de la DADS ou des DSN cumulés :les revenus distribués (y compris les dividendes) :les réintégrations et déductions qui permettent d'obtenir le résultat fiscal.Les charges sociales obligatoires et facultatives, avec ou sans CSG et CRDS, doivent par ailleurs être vérifiées.Les professionnels préparent une feuille de travail destinée au calcul de l'impôt (IS ou IR). Cette feuille de travail liste toutes les réintégrations et déductions à ajouter sur les feuillets fiscaux.Il est alors très simple de vérifier que le résultat porté sur le feuillet 2065, multiplié par le taux d'IS correspond à l'impôt sur les sociétés qui figure sur la liasse fiscale.D'autres éléments comme les noms des associés ou les filiales et participations ne sont renseignés qu'une seule fois, au moment de la création du dossier dans le logiciel métier. Remplir la liasse fiscale peut sembler hyper complexe au premier abord, surtout quand on commence à jongler avec les notions de bilan actif, bilan passif, compte de résultat, déclarations 2065, 2582, et tous ces formulaires qui donnent le tournis. Pourtant, c'est un passage obligatoire pour les entreprises, et mieux vaut s'y prendre correctement pour éviter les galères administratives et fiscales. Dans cet article, je vais t'expliquer pas à pas comment fonctionne la liasse fiscale en France, quels sont les tableaux que tu dois absolument remplir, comment déclarer tes résultats en fonction de ton régime d'imposition (IS ou IR), et comment ne pas passer à côté des réductions et crédits d'impôt qui peuvent sérieusement alléger ta facture fiscale. Je te filerai aussi quelques astuces pour mieux t'organiser et gagner du temps. En gros, l'idée est que tu repars d'ici en ayant toutes les cartes en main pour comprendre ta liasse fiscale et la remplir sans trop de stress, le tout en profitant au maximum des dispositifs fiscaux à ta disposition. Alors, prêt à plonger dans le monde (moins effrayant qu'il n'y paraît) de la compta et de la fiscalité ? C'est parti, je t'emmène faire un tour ! La liasse fiscale, c'est un ensemble de documents comptables et fiscaux qu'une entreprise doit transmettre chaque année à l'administration. En gros, ça permet de présenter la situation financière de ta boîte à l'État, de calculer l'impôt sur les sociétés (IS) ou l'impôt sur le revenu (IR), et d'assurer la traçabilité de tout ce qui rentre et sort (recettes, charges, investissements, etc.). Pour faire simple, la liasse fiscale comprend : Le bilan actif : il liste tout ce que l'entreprise possède (immobilisations, stocks, créances, trésorerie, etc.). Le bilan passif : il récapitule les capitaux propres (capital, réserves, résultat, etc.) et les dettes (emprunts, fournisseurs, fiscales, sociales, etc.). Le compte de résultat : c'est le document qui te dit si tu as gagné ou perdu de l'argent sur l'exercice (il détaille les produits et les charges). Les annexes : elles complètent le bilan et le compte de résultat (variations du compte de résultat, tableau d'affectation du résultat, bilans fonctionnels, ratios, etc.). Des formulaires spéciaux : ceux que tu sois à l'IS ou à l'IR, tu n'auras pas les mêmes numéros à remplir (déclarations 2065, 2582, 2571-SD, 2572-SD, 2581-SD, etc.). Bref, c'est un package complet qui permet au fisc d'y voir clair dans ta compta et ton activité. Mais plus important encore : si tu veux optimiser tes impôts, il faut connaître et maîtriser ce dossier, parce que tu pourras y intégrer tes réductions et crédits d'impôt. Un oubli ou une erreur, et tu passes peut-être à côté d'une belle économie fiscale ! Globalement, toutes les entreprises ont des obligations comptables, et la liasse fiscale en fait partie. Après, ça dépend de ton statut juridique et de ton régime fiscal : Si tu es soumis à l'impôt sur les sociétés (IS), tu dois remplir une déclaration de résultats n°2065, et t'acquitter éventuellement de la contribution correspondante (sur les relevés 2571-SD et 2572-SD). Si tu es une société de personnes ou une entreprise assimilée qui relève de l'impôt sur le revenu (IR), alors tu utilises la déclaration n°2582-SD pour déclarer tes revenus professionnels. Tu paies aussi l'acompte via le relevé n°2581-SD. Ça peut paraître un peu compliqué, mais en gros, le document à remplir dépend de ton régime d'imposition. Les grandes lignes du bilan, du compte de résultat et des annexes restent les mêmes, mais les formulaires de déclaration et les modalités de paiement peuvent varier. Dans certains cas (comme pour les auto-entrepreneurs), les démarches sont simplifiées, et tu n'auras pas à produire une liasse fiscale complète. Mais dès que tu es sur un régime réel (simplifié ou normal), tu vas devoir t'y coller. Pour étudier la liasse fiscale, tu vas utiliser un fichier Excel (ou parfois des logiciels de compta) qui contient différents tableaux. Voici les plus incontournables : Bilan actif : Immobilisations incorporelles (brevets, marques, logiciels, etc.) Immobilisations corporelles (terrains, bâtiments, matériel, équipements, etc.) Immobilisations financières (parts sociales, prêts, participations, etc.) Stocks (matières premières, produits en cours, marchandises, etc.) Créances (clients, avances, acomptes, autres créances) Trésorerie (valeurs mobilières de placement, comptes bancaires, caisse, etc.) Bilan passif : Capitaux propres (capital social, réserves, report à nouveau, résultat) Dettes à long et moyen terme (emprunts, obligations) Dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales, etc.) Produits constatés d'avance Compte de résultat : Les produits (chiffre d'affaires, production, subventions, etc.) Les charges (achats, charges de personnel, loyers, charges financières, etc.) Tableau d'affectation du résultat : tu y expliques comment tu comptes répartir le résultat de l'exercice (mise en réserves, distribution de dividendes, etc.). Bilan fonctionnel, tableaux de flux et ratios : plus techniques, ils permettent surtout d'analyser ta structure financière et ton exploitation (besoin en fonds de roulement, trésorerie nette, ratios de rentabilité, etc.). Pour faciliter la lecture, voici un petit aperçu sous forme de tableau (très simplifié) de la structure globale de la liasse : TableauContenu PrincipalUtilitéBilan actifImmobilisations, stocks, créances, trésorerieCe qui possède l'entreprise (valeurs positives)Bilan passifCapitaux propres, provisions, dettesCe que l'entreprise doit (capitaux, dettes, etc.)Compte de résultatProduits & charges (CA, achats, salaires...)Pour déterminer le bénéfice ou la perteTableau d'affectation du résultatRépartition du résultat (dividendes, réserves...)Comprendre où va l'argent gagné (ou perdu)Annexes, bilans fonctionnels, ratiosInfos complémentaires (flux, indicateurs, etc.)Analyse financière plus poussée Maintenance, venons-en à la déclaration à proprement parler. Comme je te le disais plus haut, la forme varie selon que tu relève de l'IS ou de l'IR. Déclaration 2065 : c'est là que tu declares ton résultat imposable à l'IS. Relevé d'acompte n°2571-SD et relevé de solde n°2572-SD : pour auto-liquider la contribution, un peu comme on le fait avec l'IS. Pour calculer ton impôt, tu vas partir du résultat comptable (bénéfice ou perte), puis tu fais des retraites extra-comptables (c'est-à-dire des ajustements pour tenir compte de certains principes fiscaux) et t'arrives au résultat fiscal. Une fois ton résultat fiscal déterminé, tu appliques le taux d'IS qui correspond à la tranche de tes bénéfices. Dans certains cas, tu peux bénéficier de réductions ou de crédits d'impôt, ce qui diminue d'autant le montant que tu verses au fisc. Déclaration n°2582-SD : c'est le document à remplir pour déclarer tes revenus si tu es dans une société de personnes (type SNC, SCI dans certains cas, etc.) et que vous êtes imposés directement à l'IR. Relevé d'acompte n°2581-SD : c'est la déclaration pour l'acompte que tu verses le 15 du dernier mois de l'exercice. Là encore, l'idée est de partir de ton résultat comptable, d'y intégrer les réintégrations ou déductions fiscales, et d'obtenir ton bénéfice imposable. Ensuite, le bénéfice est imposé directement au niveau des associés (selon leur quote-part de participation). L'avantage, c'est que si ton associé a un statut spcial, ou s'il a des abattements personnels, ça peut venir jouer sur son imposition à lui. L'inconvénient, c'est que si tu veux réinvestir tes profits dans l'entreprise, l'imposition à l'IR peut parfois être moins avantageuse que l'IS (ça dépend de chaque situation). L'un des gros intérêts de bien connaître sa liasse fiscale, c'est de saisir toutes les opportunités en termes de réductions et crédits d'impôt. Il en existe tout un tas, et ils peuvent faire la différence sur ta trésorerie. Ce formulaire est LE point d'entrée pour la plupart des crédits d'impôt et réductions d'impôt. Par exemple, tu peux y déclarer : Le CICE (Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) - même s'il est en partie transformé en baisse de cotisations sociales, certains reliquats peuvent exister. Le crédit d'impôt formation des dirigeants (2079-FCE-SD). Le crédit d'impôt apprentissage (2079-A-SD). Le crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par les salariés (2079-RS-SD). Le crédit d'impôt maître-restaurateur (2079-MR-SD). Le crédit d'impôt dépenses de production d'œuvres cinématographiques/audiovisuelles (2069-C1-1-SD). Le crédit d'impôt cinéma international (2079-CINT-SD). Le crédit d'impôt intéressement (2079-AI-SD). La réduction d'impôt mécénat (2069-M-SD). Le crédit d'impôt pour une flotte de vélos mis à disposition des salariés. Etc. En gros, tout ce qui relève de ce fameux 2069-RCI-SD t'évite parfois de remplir des déclarations spécifiques. Fais quand même attention à bien vérifier si des déclarations complémentaires sont nécessaires, notamment quand tu cumules plusieurs crédits d'impôt. Et surtout, conserve précieusement tous les justificatifs (factures, contrats, relevés de compte) au cas où l'administration fiscale voudrait faire un petit contrôle. Le crédit d'impôt, c'est un montant que tu déduis directement de ton impôt à payer. Par exemple, si tu dois payer 3 000 € d'impôt et que tu as droit à un crédit d'impôt de 1 000 €, tu ne payes plus que 2 000 €. Certaines fois, si le crédit d'impôt dépasse l'impôt dû, tu peux même obtenir un remboursement de la différence (ce qui est plutôt chouette pour ta trésorerie). La réduction d'impôt, quant à elle, diminue le montant de l'impôt à payer, mais ne peut pas donner lieu à un remboursement si elle dépasse l'impôt dû (à quelques exceptions près). Maintenant qu'on a vu les grandes lignes, voyons comment s'y prendre en pratique. L'important, c'est de s'organiser et de s'y prendre à l'avance, parce que l'attends pas la veille de la deadline pour rassembler tes documents (crois-moi, c'est le meilleur moyen de stresser). Rassemble tous tes justificatifs : factures, relevés bancaires, fiches de paie, etc. Tout doit être classé et ordonné. Fais ta balance comptable : si tu utilises un logiciel de compta, tu peux sortir directement la balance générale et la balance auxiliaire (clients, fournisseurs). Solde tes comptes : vérifie que tous tes comptes (achat, vente, banque, caisse) sont à jour, que rien ne traîne dans les comptes d'attente, etc. Calcule tes amortissements et provisions : si tu as des immobilisations (machines, matériel informatique, brevet, etc.), assure-toi d'avoir fait les dotations aux amortissements. Si tu as des risques identifiés, tu peux constituer des provisions. Etablis le bilan et le compte de résultat : à partir de ta balance, tu vas remplir les postes du bilan actif, passif, et du compte de résultat. Remplis les annexes : variations du résultat, tableau d'affectation, bilan fonctionnel, etc. Complète le formulaire de déclaration (2065 ou 2582, selon ton régime). Ne zappe pas les crédits d'impôt : si tu as droit à certains dispositifs, mentionne-les sur le 2069-RCI-SD (ou formulaires spécifiques). Vérifie les délais de dépôt : selon que tu clôtures ton exercice au 31 décembre ou à une autre date, tu auras une deadline pour transmettre ta liasse fiscale. C'est souvent dans les mois qui suivent la clôture (par exemple, fin avril ou mi-mai). Envoie ta déclaration : désormais, tout passe par la télédéclaration (via un logiciel de compta agréé ou sur le site des impôts). Pas de panique, il existe des possibilités de rectifier ou de faire une liasse rectificative si t'aperçois d'une erreur ou d'un oubli. Mais mieux vaut faire le nécessaire au plus vite, car si tu fais traîner, l'administration pourrait te réclamer des pénalités pour retard ou inexactitudes. Heureusement, tu n'es pas obligé de tout faire à la main. Il existe plusieurs outils pour faciliter le remplissage de ta liasse fiscale : Logiciels de compta : ils génèrent souvent automatiquement la liasse à partir de la balance. (Ex. : Sage, Ciel, EBP, QuickBooks, etc.) Fichiers Excel : sur certains sites officiels ou plateformes de compta, tu peux télécharger des fichiers Excel pré-remplis avec les postes du bilan, du compte de résultat, etc. Notices officielles : par exemple, la notice 2032 (2032-not-sd 1718) t'explique de manière officielle comment compléter la déclaration. Aide d'un expert-comptable : si tu n'es pas à l'aise, tu peux te faire accompagner (ça coûte, mais ça t'évite pas mal de tracas). Sache que tu peux télécharger la notice 2032 en PDF et Excel sur le site du gouvernement (ou via des sites spécialisés). C'est un document détaillé qui te guide dans chaque case de la liasse. Pour te donner une idée concrète, imaginons une micro-entreprise (au régime réel simplifié, parce que la micro-entreprise pure n'a pas à produire de liasse fiscale complète, c'est juste un exemple pédagogique) qui fait de la vente de vêtements en ligne. Chiffre d'affaires : 100 000 € Achats de marchandises : 50 000 € Charges de fonctionnement (loyers, internet, assurance, etc.) : 10 000 € Salaires (dirigeant seul) : 20 000 € Résultat comptable : 100 000 - 50 000 - 10 000 - 20 000 = 20 000 € En simplifiant à l'extrême, voici comment ça pourrait apparaître dans un mini-compte de résultat : Compte de Résultat SimplifiéMontant (€)Chiffre d'affaires (produits)100 000Achats de marchandises-50 000Charges externes-10 000Salaires et charges sociales-20 000Résultat Comptable20 000 Ensuite, si ton régime est l'IS, tu vas reporter ce résultat dans la déclaration 2065, en vérifiant si tu as des retraitements (quote-part pour frais et charges si tu as des dividendes, par exemple). Si tu as un crédit d'impôt (imaginons un crédit d'impôt formation des dirigeants de 400 €), tu rempliras le formulaire adéquat (2069-RCI-SD) ou 2079-FCE-SD, et ça viendrait diminuer le montant de l'IS que tu paies. Ne t'y prends pas à la dernière minute : c'est le meilleur moyen de faire des boulettes ou d'oublier des dépenses déductibles. Fais un suivi comptable régulier : tiens ta compta à jour au fil de l'année, plutôt que de tout regrouper en fin d'exercice. Pense à tes amortissements : certains investissements (ordinateurs, véhicules, etc.) s'amortissent sur plusieurs années. Gère ça proprement. Ne néglige pas les déclarations sociales : urssaf, retraite complémentaire, mutuelle d'entreprise, etc. Même si ça ne figure pas directement dans la liasse, c'est lié à la gestion globale de ton entreprise. Profite des crédits d'impôt : renseigne-toi bien sur ce à quoi tu pourrais prétendre. Chaque euro compte ! Fais valider par un pro si besoin : un expert-comptable ou un avocat fiscaliste peuvent te faire gagner un temps fou et t'éviter des pénalités pour erreurs ou omissions. Conserve tes justificatifs : si l'administration t'envoie un courrier de relance ou fait un contrôle, tu devras prouver tes chiffres. Voilà, on arrive au terme de ce gros dossier sur la liasse fiscale. J'espère que tu y vois déjà plus clair sur ce qu'est ce fameux ensemble de documents, comment le compléter, et comment optimiser ta fiscalité grâce aux crédits et réductions d'impôt. La clé, comme souvent, c'est l'anticipation et l'organisation : assure-toi d'avoir une compta carrée, de bien connaître tes délais de déclaration et de payer tes acomptes dans les temps. La liasse fiscale, ça peut sembler intimidant au début, mais une fois qu'on a compris la structure (bilan actif, passif, compte de résultat, annexes), qu'on a identifié les bons formulaires (2065, 2582, 2571-SD, 2572-SD, etc.) et qu'on sait où chercher pour les crédits d'impôt (2069-RCI-SD), on se simplifie grandement la vie. Et si tu n'as vraiment pas la fibre comptable, le plus simple reste de t'appuyer sur un expert-comptable qui maîtrise tous ces rouages. En résumé : Fais une compta propre, tiens tes comptes à jour, et prépare tes justificatifs. Remplis correctement le bilan actif, le bilan passif et le compte de résultat. Vérifie bien la déclaration à utiliser selon ton régime d'imposition (IS ou IR). N'oublie pas de claier tes crédits et réductions d'impôt si tu y as droit. Envoie ta liasse fiscale dans les délais pour éviter les pénalités et amendes. Avec toutes ces infos, tu devrais pouvoir aborder ta liasse fiscale de manière beaucoup plus sereine. Bonne continuation dans tes démarches, et n'hésite pas à diffuser cet article à d'autres entrepreneurs qui se sentent un peu paumés dans la jungle fiscale ! Courage, la fiscalité française est parfois un casse-tête, mais on finit toujours par s'y retrouver... ou au moins par trouver quelqu'un pour nous aider. Téléchargez Ici Abonnez-vous dès aujourd'hui ACCÉDEZ PLEINEMENT À DU CONTENU PREMIUM EXCLUSIF SOUTENEZ LE JOURNALISME À BUT NON LUCRATIF ANALYSES ET TENDANCES EMERGENTES WEBINAIRES VIDÉO SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ Profitez d'un accès illimité à notre CONTENU EXCLUSIF et à notre archive d'articles réservés aux abonnés Les professionnels et les sociétés soumis au régime d'imposition normal (que ce soit à l'IS ou à l'IR) doivent remplir un certain nombre d'obligations, dont les tableaux annexes de liasse fiscale 2050. Pour vous aider, voici le formulaire 2050-Liasse remplissable à télécharger ainsi que des conseils et exemples pour le remplir. Sommaire La liasse 2050 correspond à l'ensemble des annexes de la déclaration 2031 ou 2065 pour les entreprises au régime réel normal d'imposition, qu'elles soient à l'IR (BIC - déclaration 2031) ou à l'IS (déclaration 2065). Depuis 2020, la liasse fiscale a été simplifiée et ne contient plus qu'un seul document rassemblant les différents formulaires. Les voici pour la déclaration 2050 : Numéro du formulaireNom d'usage2050-SDBilan - actif2051-SDBilan - passif avant répartition2052-SD et 2053-SDCompte de résultat2054-SD et 2054 bis-SDImmobilisations2055-SDAmortissements2056-SDProvisions inscrites au bilan2057-SDÉchéances des créances et des dettes2058-A-SDDétermination du résultat fiscal2058-B-SDDéficits, indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles2058-C-SDTableau d'affectation du résultat2059-A-SDDétermination des plus et moins values2059-B-SDAffectation des plus-values2059-C-SDSuivi des moins-values2059-D-SDRéserve spéciale2059-E-SDEffetifs et valeur ajoutée2059-F-SDComposition du capital social2059-G-SDFiliales et participationsLiasse 2050 Vous trouverez ici une version du formulaire liasse 2050-SD remplissable (millésime 2025) aussi appelé Cerfa 15949 ou encore 2050-LIASSE. Ce formulaire est la dernière version officielle, et il vous suffira d'utiliser un outil de remplissage de PDF pour le remplir directement. Cependant, nous vous rappelons que la liasse 2050 doit être transmise conjointement au formulaire 2031 ou au formulaire 2065 (selon si vous êtes en BIC ou à l'IS) et faire l'objet d'une téléprocédure. Pour cela, vous devez donc compléter votre déclaration en ligne depuis votre espace sur le site impots.gouv.fr. Ainsi, ce formulaire téléchargeable et nos conseils sont uniquement là pour vous aider à préparer votre déclaration afin de limiter les erreurs et de gagner du temps. Le formulaire 2050-SD doit être rempli par : les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu (IR) dans la catégorie BIC au régime réel normal, en complément de la déclaration 2031 : les entreprises passibles de l'IS au régime réel normal, en complément de la déclaration 2065. Enfin, retenez que :si vous êtes au régime simplifié, il faudra remplir la liasse fiscale 2033 à la place de la 2050. Par défaut, le Cerfa 2050-SD n'est pas remplissable directement puisqu'il s'agit d'un PDF, et il vous faudra donc soit utiliser un logiciel, soit l'imprimer et le remplir à la main. L'Administration Fiscale ne fournit pas de notice pour vous aider à compléter le formulaire, comme c'est le cas pour d'autres déclarations. Quelques conseils pour vous aider : indication des montants en euros (sans mention des centimes) ; arrondis à l'euro supérieur : cocher la case « néant » si l'un des formulaires 2050 est déposé sans information remplie : Une fois remplie, il faudra effectuer la télétransmission de votre liasse fiscale dans le respect du calendrier fiscal. Comme vous pouvez le constater, remplir le formulaire 2050 n'est pas si simple, c'est pourquoi vous êtes de plus en plus nombreux à vous faire accompagner, soit par un expert-comptable en ligne ou en cabinet. C'est souvent la meilleure option non seulement pour la déclaration et la liasse fiscale, mais aussi pour toutes les obligations à respecter pour tenir correctement la comptabilité d'une entreprise. Pour remplir le 2050, vous pouvez soit faire appel à votre AGA/OMGA ou un expert-comptable, soit le remplir seul en suivant les conseils de la notice (mais à vos risques et périls !) Le formulaire 2050 s'adresse aux entreprises au régime normal d'imposition, tant celles passibles de l'IR dans la catégorie BIC que celles passibles de l'IS. Si votre exercice comptable se clôture au 30 décembre N-1, alors la déclaration 2050 doit être transmise au plus tard le 15 mai de l'année N. Si l'exercice est clôturé en cours d'années, la déclaration doit être effectuée dans les 3 mois suivant la date de clôture.